

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS185

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 72, substituer aux mots :

« dans la région et les »

les mots :

« auprès des entreprises implantées dans la région et appartenant aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel